

Filière : Financier Comptable II

U.F. : Fiscalité	O. P. : Tenir le dossier fiscal d'une société	
Date : 13/02/2023	Durée. 2H	N. E. : Examen de Fin de Coursus

EF-F2310

Partie théorique : (20 pts) (5 x 4 Pts)

- 1- Définir : a)- La TVA b)- L'IS c)-L'IR
- 2- Qui est obligé de faire une déclaration mensuelle de la TVA ?
- 3- Que signifie « Exonéré avec droit à déduction » en matière de la TVA ?
- 4- Quelle est la formule de calcul de la base de la cotisation minimale en matière de l'IS ?
- 5- Citer les taux spécifiques en en matière de la TVA

Partie pratique : (20 pts)**Exercice N° 1 : (L'Impôt sur les sociétés) (5 x 2 Pts)**

La comptabilité générale de la société TAHIRI Sa a dégagé au titre de l'exercice 2022 ce qui suit :

Produits d'exploitation	(1)	2 600 000	Charges d'exploitation	2 000 000
Produits Financiers	(2)	400 000	Charges financières	200 000
Produits Non Courants	(3)	200 000	Charges non courantes	105 000

(1) : Dont 1 200 000 dhs du chiffre d'affaires et 250 000 dhs des produits accessoires

(2) : Dont 150 000 dhs des dividendes

(3) : Dont 50 000 dhs des dons reçus

L'Analyse fiscale des produits et des charges à dégagé ce qui suit :

- ✓ Produits non imposables 450 000 Dhs
- ✓ Charges non déductibles 320 000 Dhs

NB :

- ✓ Au titre de l'exercice 2021, on a enregistré un déficit fiscal de 570 000 Dhs
- ✓ Le total des acomptes provisionnels payés s'élève à 9 000 DHS

TAF :

1. Calculer Le résultat comptable
2. Calculer le résultat fiscal
3. Déterminer l'IS théorique et la cotisation minimale
4. Préciser l'IS à payer
5. Tracer le planning des acomptes et régularisations à faire au titre de l'exercice 2023

Exercice N° 2 : (La TVA) (5 Pts)

La comptabilité générale de la société TAHIRI Sa a dégagé au titre du quatrième trimestre de l'exercice 2022 ce qui suit :

Mois	Octobre	Novembre	Décembre
TVA Exigible	145 000	189 000	150 000
TVA Déductible	180 000	1397 000	170 000

- 1- Calculer la TVA à déclarer au titre de chaque mois
- 2- Dans le cas de la déclaration trimestrielle, calculer la TVA à déclarer au titre du quatrième trimestre sachant qu'au titre du troisième trimestre la société a déclaré un crédit de TVA de 86 000 Dhs.

Exercice N° 3 : (La Régularisation de la TVA) (5 Pts)

La comptabilité générale de la société TAHIRI Sa a dégagé au titre du mois 12/ 2022 ce qui suit :

- TVA Encaissée : 345 000 Dhs
- TVA Décaissée : 298 000 dhs

Sachant que la société à procéder, au titre du même mois, à la cession :

- d'une camionnette acquise en 2020 : Prix de cession : 78 000 TTC, Prix d'acquisition : 240 000 dhs TTC.
- d'une voiture de tourisme acquise en 2021 : Prix de cession : 160 000 TTC, Prix d'acquisition : 360 000 dhs TTC.

TAF : Calculer la TVA à déclarer au titre de ce mois

